



Mairie d'AUBY
Avenant 2 Exploitation chauffage
Décision n° 2023/230/MP

Publié le 12 décembre 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision directe 1.1.1.DEC _ 20220818 _ AL _ CC _ ATTRIBUTION _ EXPLOITATION_DE_CHAUFFAGE attribuant le marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de mesures de la qualité d'air à la société DALKIA pour un montant de 5 357 122.90 € HT.

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au marché ayant pour objet :

- 1) D'intégrer un prix fixe sur le P1/1 ainsi que le P1/3.
- 2) D'intégrer au marché et plus particulièrement la prestation appelée P1/3 – CP (compteur) correspondant à une refacturation à l'identique (sans engagement) de la part molécule du volume gaz consommée par le bâtiment Beauséjour – CCAS – Cuisine.
- 3) D'intégrer au marché et plus particulièrement la prestation appelée P1/3 – CP (compteur) correspondant à une refacturation à l'identique (sans engagement) de la part molécule du volume gaz consommée par le logement sis 7 Victor Hugo.
- 4) De réajuster les cibles du GS Pagnol Primaire – Maternelle
- 5) La redevance P3.2 prévus pour les travaux aux Ateliers Municipaux est déplacée sur l'Hôtel de Ville dans le cadre du remplacement complet de la GTB.

Considérant l'avenant entraîne une incidence financière d'un montant de 148 849.89 € HT.

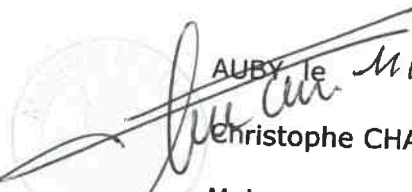
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 27 Novembre 2023 quant à l'acceptation de cet avenant.

Le Maire,

Décide,

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n°2 du marché d'exploitation de chauffage actant les modifications et le nouveau montant du marché à 5 505 972.78 € HT

AUBY le 11/12/2023

Christophe CHARLES
Maire